

Annexe 2 : Plan de situation



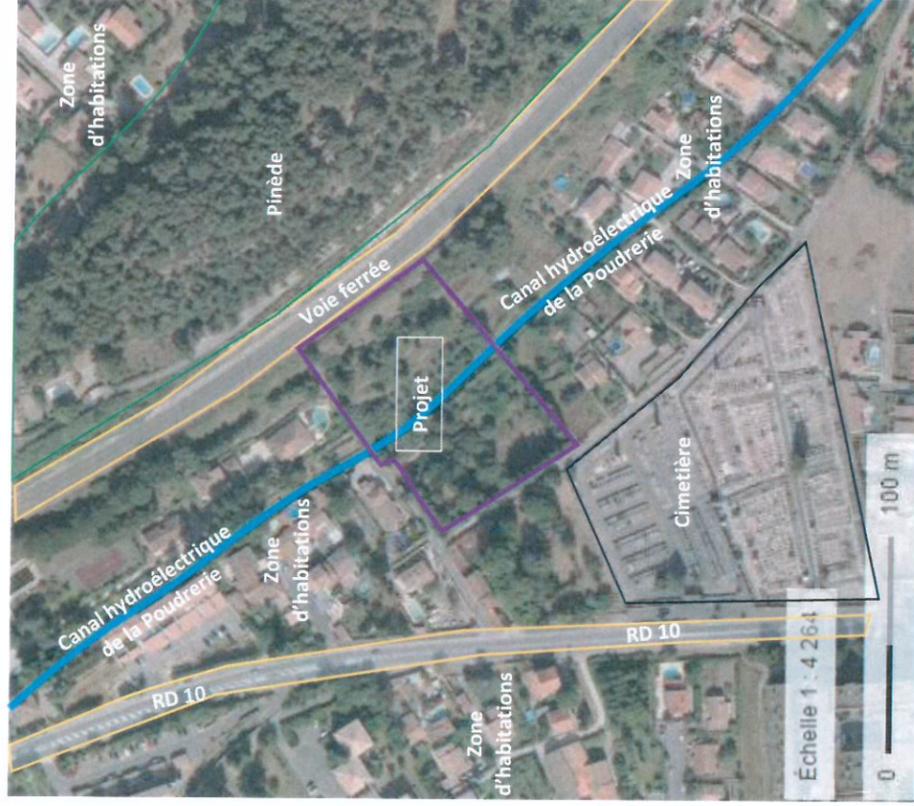
Annexe 6 : Plan de situation par rapport aux zones Natura 2000

Légende :

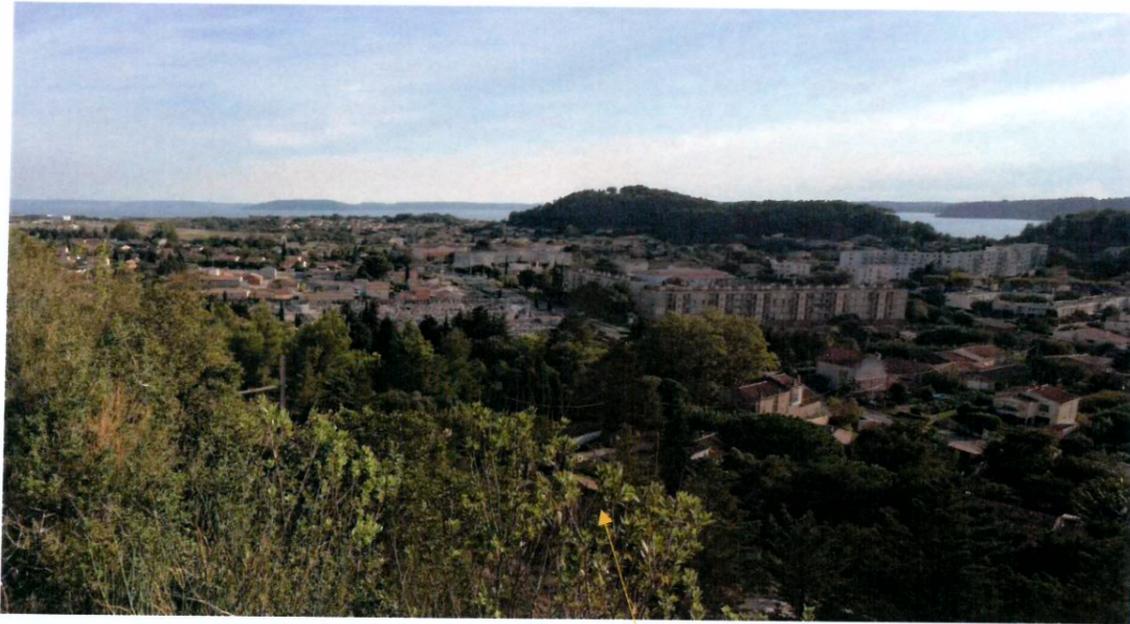
 ZSC FR9301597 - MARAIS ET ZONES HUMIDES LIÉS À L'ÉTANG DE BERRE



Annexe 5 : Plan des abords (source : Géoportail 2016)



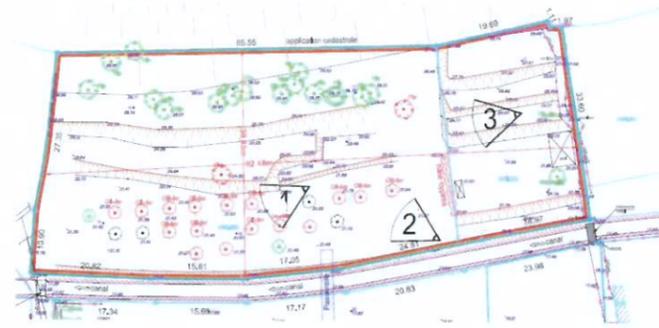
Annexe 3 : Prises de vue éloignées du site (septembre 2016)



Prise de vues septembre 2016

Commune de SAINT-CHAMAS
Quartier Le Chemin Creux
Section AN
Parcelles 92 et 96

Vue n°1



Vue n°2

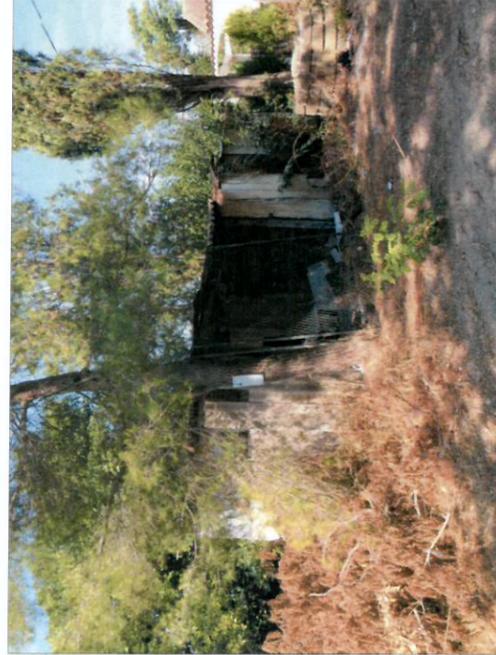


Vue n°3



Prise de vues septembre 2016

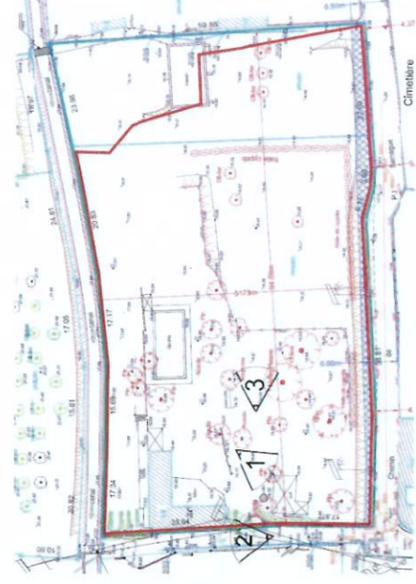
Commune de SAINT CHAMAS
Quartier Le Chemin Creux
Section AN
Parcelles 94 et 95



Vue n°1



Vue n°2



Vue n°3



Périmètre de l'unité foncière



Emprise de défrichement





Périmètre de l'unité foncière



Emprise de défrichement



Projet de logements à Saint-Chamas

Notice hydraulique

Présentation

L'opération se situe de chemin de Sarnègues 13250 Saint-Chamas, au sud-ouest du canal.
Elle est constituée d'un immeuble de logements collectifs de 2 niveaux sur un niveau de parking et de 2 groupes de villas en bande

Etat des lieux :

- Surface de la parcelle des logements individuels : ~ 3500 m²
- Surface de la parcelle des logements collectifs : ~ 5100 m²

Les opérations sont en lieu et place d'un terrain partiellement boisé.
La parcelle de l'opération des logements individuels est bordée sur sa limite Nord-Est par la voie de chemin de fer et sur sa limite sud-ouest par le chemin de Sarnègue



Dispositions retenues

Les dispositions retenues sont celles préconisées par le PLU

Les dispositions générales du PLU indique que « les projets de moins de 1 ha doivent prévoir des dispositifs simples à la parcelle (récupération des eaux de toitures dans citernes, tranchées drainantes autour des habitations,...) sur la base minimale de 80 l/m² de surface imperméabilisée (toitures, terrasses et voirie).

Dimensionnement et caractéristiques du volume de rétention

- Parcelle maison individuelles : 820 m² imperméabilisés = 66m³ de rétention
- Parcelle logements collectifs : 3370 m² imperméabilisés = 270m³ de rétention

Soit une rétention totale de 336 m³

Cette rétention sera répartie en 3 bassins:

- 1 bassin de 155 m³ sous le parking haut de l'opération des logements collectifs
 - 2 bassins de 90 m³ chacun sous le parking bas de l'opération des logements collectifs
- ⇒ Plan de principe joint

Principe de collecte et évacuation

2 réseaux distincts assureront la collecte des eaux pluviales :

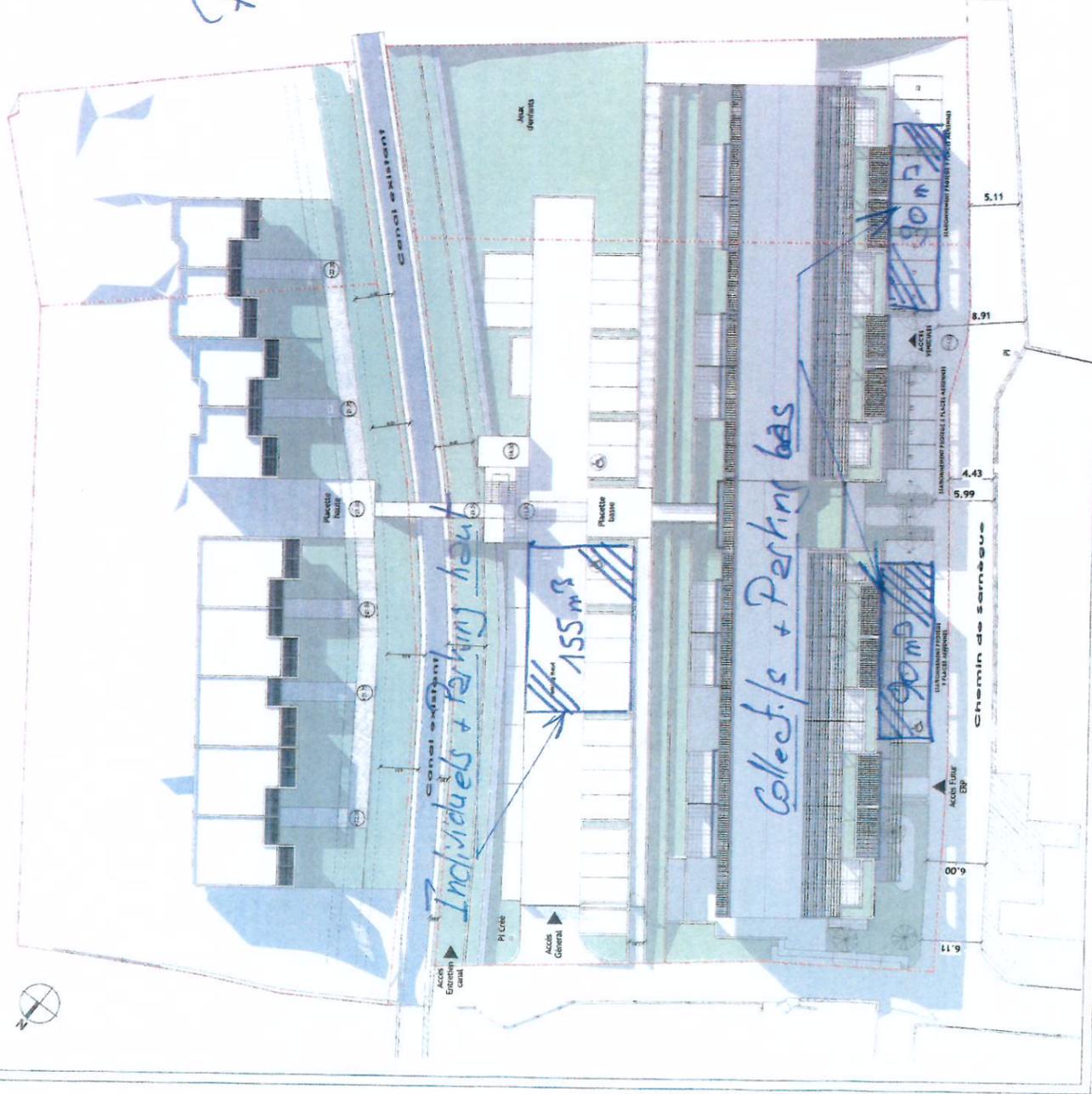
- Un réseau La collecte des EP des chaussées et parkings, avec interposition d'un séparateur hydrocarbure avec déboureur avant raccordement sur la rétention
- Un réseau pour la collecte des toitures et espaces verts



ANNEXES

- Plan de principe de localisation des bassins de rétention

Principe de rétention des
eaux pluviales



MAÎTRE D'ŒUVRE SCP D'ARCHITECTES D.P.L.G. J-H. BUREAU ET W. NASSIF 4, Avenue Europe de l'Est, 2, 13100 AUBANGNE Tél. 04 42 04 42 49 Fax 04 42 04 71 31 - Bureau@scpa.fr			
MAÎTRE D'OUVRAGE SFHE-ARCADE 1175 Petite route des mûllins 13547 Val de Provence		Date AFD Date 27/09/14 N°	
OPERATION 906 Projet de Logements à Saint Chamas Chemin de Samégué 13250 Saint Chamas		Nomenclature des révisions Description de la révision Remarques	
Numéro de révision Date de révision		LOCALISATION DESIGNATION Plan de masse - Projet - Bilan végétal - Cheminement PMR	